

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 73 (1978)
Heft: 2-fr

Rubrik: Langues de chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'où viennent les régionalismes?

Particularités de notre français (II)

Depuis des siècles, les patois de la Suisse romande se trouvent en concurrence avec le français de France qui s'était implanté chez nous. Les effets de cette coexistence sont manifestes aujourd'hui: dans certains cantons, les patois sont morts, ailleurs ils sont sur leur déclin.

Partout où, pour quelque raison que ce soit, une langue se superpose à une autre langue en l'étouffant petit à petit, on constate un phénomène curieux, toujours le même: le vainqueur adopte quelques mots ou manières de prononcer propres à la langue vaincue. Il en a été ainsi au temps des Romains avec le latin qui s'est enrichi dans les pays conquis de mots appartenant aux populations indigènes. Chez nous, des mots gaulois ont réussi ainsi à se maintenir et à survivre sous forme latinisée, puis romane, jusqu'à nos jours.

C'est ce même phénomène qui s'est produit dans le français de la Suisse romande; il a adopté certains termes du patois, donc de la langue locale qu'il a supplantée. Comme les parlers locaux de la Suisse romande, de la France ou de l'Italie voisine, bien qu'appartenant tous à la tradition latine, ne sont pas identiques partout, il y a là une source de diversité également pour le français régional; le français de Neuchâtel par exemple se distingue sur quelques points de celui du Valais et, à plus forte raison, de celui du Lyonnais ou de la Vallée d'Aoste.

Survivances du patois

Un exemple, choisi parmi tant d'autres, nous permettra d'en voir les traits essentiels. Le mot *gouille* qu'on trouve déjà chez Toepffer, est très répandu dans le français de la

Suisse romande pour désigner une mare ou une flaque. Il continue les formes patoises *golye* ou *goulye*. Avec de nombreuses variantes de prononciation, il vit aussi dans nombre de patois français, mais il est inconnu dans ceux de l'Île de France; il n'appartient pas et n'a jamais appartenu à la langue française. Le français de la Suisse romande n'a donc pu le recevoir que des patois locaux. Ajoutons que *gouille* a servi à former de nombreux lieux-dits, preuve de sa vitalité au niveau patois et français.

Archaïsmes

Pour reconnaître un archaïsme, il ne suffit pas de dessiner l'aire géographique d'un mot et d'en tirer des conclusions; il faut suivre un mot également dans son évolution historique. Car, qui dit archaïsme, dit aussi changement dans le temps. L'archaïsme, c'est la conservation d'un état de choses à un endroit donné, par opposition aux changements qui sont intervenus ailleurs. Prenons le cas si souvent cité de *septante* et *nonante*. Il ne suffit pas de constater que leur emploi dans notre français est la survivance d'un usage patois. Il faut tenir compte aussi de l'histoire de ces mots dans la langue française.

Au moyen âge, le français emploie, sans notable différence de vitalité, *septante* et *soixante-dix*, *nonante* et *quatre-vingt-dix*. Ce n'est qu'au XVII^e siècle que le choix se fixe définitivement sur *soixante-dix* et *quatre-vingt-dix*, qui représentent désormais le bon usage en France, la norme du français. Mais, malgré ce verdict de la cour du roi et des grammairiens de l'époque classique, *septante* se trouve encore chez

Molière, Bossuet, Voltaire, Daudet et jusque dans les traductions françaises de la Bible du début du XX^e siècle¹. La Suisse romande ne s'est pas alignée sur la nouvelle norme française puisque, conformément à sa tradition linguistique et à l'usage de ses patois, elle continue, pour son usage interne, à employer *septante* et *nonante*. Ces mots ont encore un bel avenir devant eux, surtout parce que nos écoles enseignent aux enfants à compter par dizaines: *cinquante*, *soixante*, *septante*, etc., série simple et logique. (Qu'en disent ceux qui nous vantent la clarté et la logique du français?) Voilà donc un usage qui a été correct à Paris autrefois; il y a été abandonné. Son maintien en Suisse romande est un archaïsme.

Langage officiel

L'organisation de notre Etat, de nos administrations et de notre justice n'est pas identique à celle de la France, d'où certaines particularités de notre français officiel. En règle générale, il ne s'agit pas de banales «fautes» de langue, mais de termes appartenant à des traditions linguistiques différentes.

Pour nous, le *demi-canton* ou l'*impôt cantonal* sont des réalités; elles n'existent pas en France et, par conséquent, ces mots du langage

¹ Dans le passage bien connu de l'évangile selon Matthieu (18.21-22): il faut pardonner à son frère non pas sept fois, mais *septante* fois sept fois. Les traductions récentes, protestantes, catholiques ou œcuméniques, suisses, belges ou françaises, disent toutes: *soixante-dix* fois sept fois, formulation bien plate qui a perdu le caractère dû au jeu de mots.

officiel suisse ne se trouvent pas dans les dictionnaires français.

La situation se complique lorsque les textes légaux de Suisse et de France adoptent des noms différents pour désigner la même institution. Les Français appellent *boîte postale* ce qui pour nous est une *case postale*. Avant de se prononcer pour ou contre le maintien de cet helvétisme, il est utile de voir l'histoire de ces deux appellations. La première mention de *case* que nous connaissons se trouve, avec un sens légèrement différent, dans la loi de 1851 réglant l'organisation des postes fédérales; la version allemande de cette loi donne *Fach*, la version italienne, *casella*. On voit là, comme pour d'autres termes officiels, le souci de créer des appellations équivalentes dans les trois langues officielles, en utilisant au mieux les ressources de chacune d'entre elles. Dans notre cas, ce procédé a donné des résultats irréprochables.

Néanmoins, quelques puristes prennent ombrage du désaccord entre le terme suisse et celui de l'administration française. Ils voudraient même que nous nous alignions sur la France. Voici un de leurs arguments: *case postale* est suspect à leurs yeux parce qu'il s'agirait de «français fédéral», c.-à-d. d'un nom calqué sur une appellation allemande. Certes il y a formulation parallèle dans nos trois langues officielles, mais pouvait-on s'attendre à autre chose en 1851? A notre connaissance, les cases postales n'existaient pas encore en France à cette époque-là et il n'y avait donc pas encore de nom français pour cette institution. Et puis, on peut se demander si *boîte postale* n'est pas la traduction de l'anglais *post office box*. Alors...? faut-il vraiment remplacer un germanisme (si c'en est un) par un anglicisme?

Langage commercial

Dans ce domaine, l'influence des chaînes de distribution se fait sentir

de plus en plus. Des catalogues distribués partout, des emballages uniformes pour toute la Suisse francophone, contribuent à créer une terminologie standardisée qui facilite la propagande. Les produits et les objets mis en vente portent de moins en moins des noms locaux ou cantonaux; on emploie des roman-dismes, imposés par le besoin de rationaliser, de toucher d'un même coup le plus de gens possible.

C'est le mot *ramassoire* qui nous servira d'illustration. Cette appellation de la pelle à balayures, inconnue des dictionnaires français, est d'un usage général en Suisse romande. C'est une *ramassoire* que nous achetons au magasin; c'est une *ramassoire* que nous commandons à la maison de vente par correspondance. Ce mot propagé par le langage commercial suisse est en train d'évincer d'autres noms de caractère plus local: l'*ordurière* du canton de Neuchâtel et du Jura sud, le *porte-cheni* ou la *pelle à cheni* du Jura nord.

Tout le monde sait ce qu'est une *fermeture-éclair*. Voilà un autre terme qui appartient au langage commercial de la Suisse romande. La France qui l'a utilisé pendant un temps assez court, dit aujourd'hui exclusivement *fermeture à glissière*. Autre pays, autres circuits industriels et commerciaux, autres termes.

S'il est un domaine où fleurissent les appellations régionales, c'est celui des spécialités culinaires. Là aussi nous voyons les circuits commerciaux propager des produits et leur nom au-delà de leur zone d'origine. Grâce à eux, on a appris à connaître et à apprécier un peu partout le *boutefas*, saucisson vaudois et fribourgeois à l'origine; on connaît aujourd'hui en Valais les *bricellets* dont l'origine est surtout vaudoise et neuchâteloise.

Mais ces chaînes de magasins ne desservent pas seulement la Suisse romande; elles couvrent la Suisse entière. Le problème des noms de

produits se pose donc à l'échelle nationale, dans les divers domaines linguistiques. Pour faciliter la distribution, on imprime sur l'emballage un nom et un texte en deux ou trois langues. On traduit, on transpose, on cherche des appellations parallèles dans les autres langues du pays... avec plus ou moins de bonheur. En voici un exemple réussi: les pâtes alimentaires appelées *cornettes* (chose et mot inconnus en France) ont leur parallèle, si ce n'est leur origine, dans les *Hörnli* de la Suisse alémanique. Et voici un nom mal venu (au point de vue de la langue): le nom de *coquerli* sous lequel on vient de lancer une sorte de «wienerli» à base de viande de volaille (*coq*-).

Nous nous arrêtons ici, sans avoir pu épuiser ce sujet très vaste et complexe. En effet, les traits qui distinguent notre français de celui de France sont divers, appartenant tantôt à l'histoire, tantôt à la plus récente actualité. Nous n'avons pas encore abordé un aspect qui fait partie des particularités de notre français, à savoir les germanismes. Un sujet chaud! Ils feront l'objet d'une prochaine chronique.

Ernest Schüle